

Conseil d'école n°1

Procès-Verbal du 17/11/09

Sont présents:

- Mr Renaud, directeur de l'école et président du conseil d'école
- Mme Perrier-Gay, conseillère municipale chargée des écoles
- Mme Frégis, conseillère municipale chargée des écoles
- Mme Hurel, enseignante CE2/CM1
- Mlle Thibessard, enseignante CP/CE1
- Mme Rousseau, enseignante GS/CP
- Mme Dary, enseignante TP/PS/MS
- Mlle Sarazi, enseignante décharge de direction CM1/CM2
- Mme Rosier, déléguée des parents titulaire
- Mr Moenaert, délégué des parents titulaire
- Mme Marin, déléguée des parents titulaire
- Mme Ghuilhot, déléguée des parents titulaire
- Mme Trufier, déléguée des parents titulaire
- Mme Valot, déléguée des parents suppléante
- Mme Chabassier, déléguée départementale de l'Education Nationale

Sont excusés:

- Mr Rougier, Inspecteur de L'Education Nationale
- Mr Madore, Maire de Ladignanc-Le-Long
- Mmes Laspougeas, Grombertet et Durand, membres du réseau d'aides spécialisées
- Mme Salesse, déléguée départementale de l'Education Nationale

Début de séance: 18h

Cotûre de séance : 19h30

Les cinq délégués de parents titulaires sont arrivés à 18H30.

Le directeur signale une erreur de transmission des invitations et en assume toute la responsabilité.

Ce présent PV est consultable via le site internet de la mairie sans ses annexes et l'est intégralement par voie d'affichage à l'école.

1) Bilan des élections

- cf annexe 1: PV des élections
- 5 parents délégués titulaires et deux suppléants
- Le vote s'est fait en grande majorité par correspondance, ce qui a permis un bon déroulement de la journée scolaire.

2) Règlements intérieurs soumis au conseil

a) Règlement intérieur du Conseil d'école

- cf annexe 2
- lu et approuvé par l'unanimité des membres du Conseil d'école.

b) Règlement intérieur de l'école de Ladignac

- cf annexe 3
- lu et approuvé par l'unanimité des membres du Conseil d'école.
- Ce règlement sera distribué à chaque élève de l'école.

c) Règlements intérieurs de la cantine et de la garderie de l'école de Ladignac

- cf annexes 4 et 5
- lu et approuvé par l'unanimité des membres du Conseil d'école.

3) Aide personnalisée et RASED (réseau d'aides spécialisées)

L'aide personnalisée a été mise en place depuis début octobre dans l'ensemble des classes, hormis la classe des CM1/CM2. Pour cette classe, le dispositif s'est mis en place fin novembre.

Le dispositif RASED contribuant à la prévention et à la remédiation de la difficulté scolaire est maintenu pour cette année scolaire sur l'école, le jeudi et le vendredi matin.

Mr Renaud, de la part des enseignants du RASED absents au conseil, remercie les parents qui ont soutenu l'an passé le maintien de ce dispositif dans notre école.

4) Le projet d'école

- cf annexe 6: Tableau Récapitulatif du Projet d'école 2009-2013
- Mr Renaud donne lecture des différents objectifs du projet d'école de Ladignac.
- Le projet d'école est adopté par les membres du conseil d'école.

5) Bilan financier de la coopérative scolaire arrêté à la date du conseil.

Désignation	Crédits	Débits	Solde
Début de l'année			1342,22
Cotisation chèques coopératives	348		
Versement association Au Bonheur des	1000		

Bambins			
Frais		322,28	
Nouveau solde			2367,44

Les frais de l'école correspondent au paiement de la ludothèque dont toutes les classes bénéficient et différents matériels pour des projets pédagogiques.

6) Vie de l'école

a) Les travaux

Différents travaux ont été réalisés au début de l'année;

- mise en place de bandes plastiques sur les portes des petites classes et de leur toilette pour éviter de se pincer les doigts.
- Déplacement du mobilier entre différentes classes et fixation de tableaux blancs dans certaines classes.

Les conseillères municipales chargées des écoles ont présenté les plans de la future salle de motricité et de son implantation derrière la classe des GS/CP. Un échéancier des travaux a été précisé: les travaux commenceront début janvier et l'ouvrage devrait être réalisé fin octobre 2010.

b) Les projets de l'école

	Toutes les classes	TP/PS/MS	GS/CP	CP/CE1	CE2/CM1	CM1/CM2
Période 1	Intervention de la ludothèque		Sortie en forêt		Sortie en forêt avec un intervenant pharmacien	Cross à Darney
Période 2	Spectacle du conte de Babayaga offert par la coopérative scolaire. Intervention de la ludothèque. Ateliers pour le marché de Noël organisés par l'association au Bonheur des Bambins.	Sortie au musée d'art contemporain de Rochechouart.	Sortie au musée d'art contemporain de Rochechouart.	Natation tous les jeudis A.M		Cross USEP à Ladignac. Natation tous les jeudis A.M Participation au Téléthon: confection de cartes de voeux. Cross Départemental à Séreilhac.
En vue				Course	Intervention	Projet sur le

				d'orientation à partir de vieilles cartes postales de Ladignac.	d'un archéologue, d'un pompier	Ladignac d'antan en relation avec la maison de retraite.
--	--	--	--	---	--------------------------------	--

Note: Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 sont inscrits à toutes les rencontres sportives USEP.

7) Questions diverses

**LISTE DES QUESTIONS REMISES LE 9 NOVEMBRE
PAR LES DELEGUES DE PARENTS D'ELEVES A MONSIEUR RENAUD
EN VUE DU CONSEIL D'ECOLE DU 17 NOVEMBRE 2009**

VIE DE L'ECOLE

Questions à l'attention de l'ECOLE et de la MAIRIE :

1. Y a-t-il une mise à jour prévue (avenant annuel par exemple) pour le Guide de l'Ecole (nouvelle équipe pédagogique, etc...)?

Mr Renaud répond que le document va être réactualisé cette année.

2. Y a-t-il un programme de sorties piscine, pour quelles classes et sur quels critères de choix ?
 - Si oui, sur quelle durée et à quelle fréquence est-il prévu ?
 - Concerne-t-il l'apprentissage de la natation ?
 - Quel équipement est exigé (bonnet/poux, etc...) ?
 - Ce programme a-t-il un caractère obligatoire ? Si non, que font et par qui sont encadrés les enfants qui ne vont pas à la piscine pendant ce temps là ?
 - Quel est le mode de transport choisi ?

Oui, il y a un programme de sorties de piscine. Les séances, au nombre de neuf, se dérouleront tous les jeudis, à partir du jeudi 26/11 jusqu'au jeudi 4/02/2010. Le transport pour se rendre à la piscine est le car. Le financement du transport est prise en charge moitié-moitié par la commune et la communauté de communes.

Le choix pédagogique de conduire ces séances par des enseignants sur du temps scolaire donne à cette activité un caractère obligatoire pour les élèves. Ces séances ont pour objectif une découverte du milieu aquatique.

Pour la natation, les enfants doivent avoir un bonnet et un maillot de bain. Les lunettes sont facultatives et à la demande des enseignants pour des raisons de sécurité, elles ne concernent que les enfants ayant des allergies oculaires au chlore afin d'éviter au maximum les allers et retours au bord du bassin en raison d'oubli de ces lunettes.

Questions à l'attention de la MAIRIE :

1. La Mairie a-t-elle en projet une garderie ou un centre de loisirs pour le mercredi et les vacances scolaires ?

Non, pour le moment, la mairie manquant d'éléments, suite à la réorganisation territoriale à venir et à la suppression de la taxe professionnelle et le coût certain pour financer la future salle de motricité.

2. Y a-t-il un vélo parc prévu pour les enfants souhaitant venir à l'école en vélo ?

A cette question, d'une part la mairie en pose une nouvelle aux parents délégués: Combien d'enfants seraient concernés? D'autre part l'aménagement d'un parc vélo nécessitera une réflexion quand au lieu pour des raisons de sécurité pour les élèves cyclistes.

3. Il a été noté une importante concentration de fumeurs à la grille de l'école. Nous souhaitons que la zone entre la dernière marche et la grille de l'école soit considérée comme zone non-fumeur (tabagisme passif et mimétisme pour les enfants présents).

Il apparaît nécessaire que les parents ne fument pas devant l'école à la vue des enfants. Tout le conseil s'accorde à penser qu'il s'agit là de civisme. Le cendrier déposé devant l'école sera donc déplacé pour cette raison.

Questions à l'attention de l'ECOLE :

1. Les postes du RASED sont-ils maintenus ?

Les postes du RASED sont maintenus. L'équipe du RAZED remercie les parents pour leur soutien l'an passé.

2. Si oui, les conditions et les modalités de fonctionnement du réseau sont-elles identiques ?

Les conditions et les modalités de fonctionnement du réseau sont identiques.

3. Quelles sont les classes qui ont accès et qui utilisent l'outil informatique ?

Toutes les classes.

- A quelle fréquence et pour quelles activités ?
- Par qui sont-elles encadrées ?

Les enseignants ne souhaitent pas répondre à ces deux questions d'ordre pédagogique. Le directeur rappelle que l'enseignement par les TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education qui recouvrent les outils et produits numériques pouvant être utilisés dans le cadre de l'éducation et de l'enseignement; c'est à dire un ensemble d'outils conçus et utilisés pour produire, traiter, entreposer, échanger, classer, retrouver et lire des documents numériques à des fins d'enseignement et d'apprentissage.) fait parti des programmes scolaires.

4. Dans ce cadre là, un projet d'instruction numérique est-il envisageable pour le 3^{ème} cycle ? Les parents pensent que la mise en place d'un tel projet serait intéressante et qu'il mériterait étude et approfondissement.

La mairie et l'école attendent un nouveau plan de financement dans le cadre « Ecole numérique et rurale » pour accroître le matériel informatique de l'école. Les parents délégués expriment beaucoup d'intérêt pour qu'un tel enseignement puisse se réaliser dans des conditions optimales dans notre école et suggèrent de trouver du mécénat.

TRANSPORT SCOLAIRE

Présentation de la charte signée. Un exemplaire sera distribué à chaque famille concernée par le transport. Bilan de la rencontre avec le transporteur. La charte est ajoutée en annexe de ce PV.

GRIPPE A

Questions à l'attention de l'ECOLE et de la MAIRIE :

1. Qu'en est-il de la campagne de vaccination, contre la grippe H1N1, prévue dans les écoles ?

Concernant la campagne de vaccination, contre la grippe H1N1, l'école s'en tient aux informations parues à la télé et au bulletin officiel de l'Education Nationale: Pour les écoles primaires, bon de vaccination envoyé au domicile de l'élève par le ministère et l'invitant à se rendre dans un centre de vaccination accompagné de ses parents.

2. Quelles sont les mesures de prévention mises en place dans l'école (« gestes barrière », entretien et aération des locaux) ?

Mise en place des gestes barrières avec les élèves, entretien et aération des locaux renforcés depuis le début de l'année.

Plan de redéploiement du personnel communal en cas d'une personne malade pour assurer toujours l'entretien des sanitaires et l'aération des locaux.

3. Comment les enfants ont-ils été sensibilisés aux « gestes barrière » préconisés par le Ministère de l'Education Nationale ?

Avec l'aide du personnel enseignant et non-enseignant et campagne d'affichage.

4. Les enfants ont-ils la possibilité de se laver les mains régulièrement dans la journée ? Si non, les classes peuvent-elles être équipées en solution hydro-alcoolique (alternative au lavage des mains) ?

Les enfants ont la possibilité de se laver les mains régulièrement dans la journée.

Chaque classe est équipée de solution hydro-alcoolique, et de poubelles blanches avec couvercle à ouverture aux pieds pour les mouchoirs usagés. Les élèves sont également invités à se laver les mains régulièrement tout le long de la journée.

5. Au cas où un enfant présenterait des symptômes grippaux à l'école :

- quelle sera sa prise en charge ?
- **Selon un protocole, l'enfant sera pris en charge par un adulte, les deux porteront un masque en attendant qu'une personne autorisée à venir chercher l'enfant arrive afin qu'il puisse être au plus vite vu par un médecin.**
- où sera-t-il isolé ?
- **L'enfant et l'adulte qui le prend en charge s'isolent dans la salle du RASED.**
- qui restera avec lui en attendant l'arrivée de ses parents ?
- **Un adulte de l'école.**